

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026

Présents (13) : Cédric BLANCHARD – Florent BOUVARD – Frédéric DALBARD – Maria-Soledad FOURNIER – Marion GINDRE – Patrick JEAMBENOIT – Marielle MERLE – Dominique MOISAN – Franck MOLINA – Fabienne PEDOUX – Catherine SAVERAT – Fabien RELAVE – Martine TABOURET

Excusés (2) : Stéphanie BOULIVAN donne procuration à Martine TABOURET – Loïc MATRAY donne procuration à Patrick JEAMBENOIT

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Ajout de points à l'ordre du jour

Trois points supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour avant l'ouverture des débats :

- Signature d'une convention avec ANTAI
- Fixation de la durée d'amortissement pour l'immobilisation sur le compte 2046
- Bail pour le projet du plan d'eau

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points.

2. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est présenté au conseil municipal.

Mme Maria FOURNIER indique ne pas avoir reçu le document transmis précédemment et s'abstient lors du vote. **Le procès-verbal est approuvé avec une abstention.**

3. Modification budgétaire n°1 – Budget communal

Le maire présente une première modification budgétaire portant à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Plusieurs ajustements sont nécessaires :

- Le montant prévu au budget initial pour le CCAS, soit 1500 € s'avère insuffisant au regard des dépenses engagées, notamment pour les cours informatiques et la participation à l'accueil de loisirs ; il est donc nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire de 2500 €.
- la rémunération de la commissaire enquêtrice dans le cadre de la révision du PLU n'avait pas été intégrée au budget initial ;
- une prévision sur la ligne 673 est également nécessaire

Il est précisé que ces ajustements sont réalisés d'une part en prélevant sur le compte 615221 « Entretien et réparations des bâtiments publics » et d'autre part sur les recettes de la partie investissement du budget, en suréquilibre.

Le conseil municipal rappelle la nécessité de conserver des marges de manœuvre budgétaires et évoque la possibilité de réduire certaines dépenses si nécessaire.

Après délibération, la modification budgétaire est approuvée sans opposition ni abstention.

4. Subventions aux associations

Le conseil municipal examine plusieurs demandes de subventions.

Il est proposé :

- de reconduire la participation de 100 € à l'Académie de la Dombes, laquelle transmet gratuitement sa revue aux communes ;
- de prendre en charge l'assurance de l'Amicale des sapeurs-pompiers volontaires de Dompierre pour un montant de 850 €.

Le versement de ces subventions est adopté à l'unanimité.

5. Comptes de la copropriété 'LE FOYER' – Exercices 2024 et 2025

Le conseil municipal examine les comptes de copropriété du bâtiment situé 190 route de Priay.

Pour l'exercice 2024 :

- les dépenses courantes s'élèvent à 638,99 € ;
- la répartition est effectuée au tantième, la commune représentant alors 285 millièmes.

Pour 2025 :

- des travaux supplémentaires ont été engagés, notamment la réparation du groupe de ventilation ;
- le montant total des dépenses atteint 1 761,94 € ;
- la quote-part de la commune est désormais réduite à 35 millièmes à la suite de la vente d'un appartement.

Le conseil Municipal approuve les comptes présentés à l'unanimité.

Madame le Maire précise également que :

- la mairie n'assurera plus le syndic de copropriété qui sera transféré à l'Agence Prost de Chalamont
- dès qu'une solution de transfert du local des infirmières aura été trouvée, la cession de ce dernier local appartenant à la commune pourra être envisagée.

6. Demande de subvention auprès du SDIS

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'achat de nouvelles vestes pour les sapeurs-pompiers, financées par la commune pour un montant de 3 187,08 €.

Une subvention pouvant atteindre environ 1 512 € pourrait être obtenue auprès du SDIS.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à déposer la demande de subvention à l'unanimité.

7. Bilan financier du service périscolaire – Alfa3A

Le bilan financier du service périscolaire géré par Alfa3A est présenté.

Le service couvre :

- l'accueil du matin ;
- l'accueil du soir ;
- le temps méridien ;
- les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires pour quatre communes.

Le solde restant à verser par la commune pour l'année 2025 s'élève à 28 669,49 €. Un acompte de 28 670,38€ a déjà été payé l'année dernière soit un total annuel de 57 339,87€.

Les échanges mettent en évidence :

- un déficit sur le temps méridien et le périscolaire ;
- un excédent sur les mercredis et vacances venant presque compenser ce déséquilibre ;
- un coût important pour la commune malgré les aides de la CAF (Caisse d'allocations familiales).

Le conseil municipal souligne la nécessité de mieux communiquer auprès des familles sur la participation financière de la commune.

Le paiement du solde à Alfa3A est approuvé à l'unanimité.

8. Désignation de la CCID

Le conseil municipal valide la liste des 24 personnes proposées au directeur des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

La liste comprend :

Titulaires		
N°	NOM	Prénoms
1.	BERTHILLOT	Gérard
2.	AUJOURD	Christian
3.	BOULIVAN	Mélina
4.	BICHAT	Daniel
5.	HAYEZ	Gaëtan
6.	GIBIER	Thierry
7.	BILLAT	Jeremy
8.	NARDY	Julien
9.	CLERC	Dominique
10.	BOULIVAN	Aimé
11.	CHAVEYRIAT	Emmanuelle
12.	MAURE	Antony
Suppléants		
1.	STEUER	Frédérique
2.	GROSBON	Séverine
3.	GARNIER	Alain
4.	OUIILLON	Samuel
5.	DALBARD	Stéphanie
6.	BARBIER	Jean-Paul
7.	GOBERT	Guillaume
8.	GOMES	Nathalie
9.	LEMARCHAND	Lionel
10.	MAISSON	Joël
11.	NAMESSE	Parfait
12.	IMBERT	Valérie

Il est précisé que les membres proposés représentent différentes zones géographiques de la commune.

9. Reprise de la gestion du restaurant scolaire - Convention avec RPC

Madame le Maire informe de la reprise en gestion communale du restaurant scolaire à compter de la rentrée de septembre 2026.

Le prestataire actuel de restauration, la société RPC, sera conservé.

Afin de faciliter la gestion quotidienne et d'apporter davantage de souplesse aux familles, la commune souscrira au logiciel de gestion proposé par le prestataire.

Celui-ci permettra les inscriptions et désinscriptions jusqu'à la veille à 10h, contre un délai beaucoup plus long actuellement. Le coût du logiciel est estimé à 840 € HT par an.

La convention que la société propose de signer avec la commune, porte sur environ 12600 repas annuels. Le coût facturé d'un repas par le prestataire sera de 3,112 € HT soit 3,283 € TTC.

La convention précise que :

- 20 % des produits seront issus de l'agriculture biologique conformément à la loi Egalim ;
- des repas à thème seront proposés ;
- des adaptations sans porc ou sans viande resteront possibles.

Les élus échangent également sur la question du pain, non compris dans le marché. Une préférence est exprimée pour un approvisionnement auprès d'une boulangerie locale plutôt que du pain surgelé.

L'objectif affiché est de limiter autant que possible l'augmentation du prix du repas pour les familles.

Madame le Maire précise qu'une réunion à destination des parents aura lieu début juillet afin de les informer de l'organisation du temps méridien à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer la convention avec la société RPC pour la fourniture des repas.

10. Commerces de proximité et attractivité du village

Le conseil municipal échange sur la situation des commerces locaux et les difficultés économiques rencontrées par certaines activités telles que l'épicerie, le dépôt de pain ou le tabac.

Les élus soulignent néanmoins l'importance de maintenir plusieurs lieux de convivialité dans la commune, considérés comme essentiels à l'attractivité du village et au maintien du lien social.

Un point sur les commerces propriétés de Grand Bourg Agglomération est alors fait. Le conseil municipal est informé de la procédure de liquidation en cours concernant l'auberge notamment en raison d'impayés de loyers importants.

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

- reprise de l'activité avant mise aux enchères ;
- vente du fonds ;
- le devenir de la licence.

Une réunion publique participative est programmée le 24 juin 2026 à 20h afin d'échanger avec les habitants sur l'avenir de l'épicerie.

- les accès publics ;
- les raccordements éventuels ;
- les obligations de remise en état ;
- les limites d'utilisation des bâtiments existants.

Le bail devra être finalisé au cours du mois de juin.

15. Droit de préemption – Ventes immobilières

Le conseil municipal est informé de plusieurs ventes immobilières actuellement en cours sur la commune.

16. Voirie – Signalisation et zones 30

Le conseil municipal échange sur plusieurs sujets liés à la voirie et à la sécurité routière :

- rafraîchissement des passages piétons ;
- amélioration de la visibilité des marquages « 30 » ;
- étude de l'installation d'un stop Route du Mas Vernon / rue des Écoles ;
- extension et cohérence des zones 30.

Le besoin d'une meilleure information des riverains avant les interventions est souligné.

Les discussions devront se poursuivre en commission voirie en lien avec le Département.

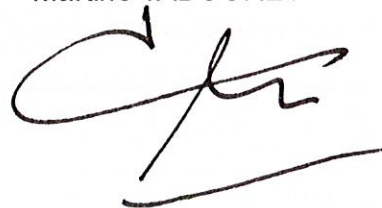
Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11.

Signature du secrétaire de séance,
Catherine SAVERAT



Signature du Maire,
Martine TABOURET



En l'absence de repreneur, des solutions alternatives pourraient être étudiées, notamment l'installation d'un « distributeur automatique » accessible 24h/24. Le conseil municipal rappelle toutefois son attachement à préserver des lieux de convivialité physiques dans le village.

11. Carte d'achat – Caisse d'Épargne

Le conseil municipal complète la délibération précédemment adoptée concernant la carte d'achat.

À la demande du Trésor public, la mention suivante devra être ajoutée :

« Le conseil municipal autorise le paiement par prélèvement sur le compte du comptable. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Convention ANTAI – Verbalisation électronique

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'ANTAI afin de permettre la verbalisation électronique de certaines infractions.

Cette procédure pourra notamment être utilisée pour :

- les dépôts sauvages de déchets ;
- le stationnement gênant.

Le conseil municipal souhaite toutefois un usage ciblé et proportionné de cet outil, accompagné d'une communication adaptée auprès des habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

13. Mutualisation informatique avec l'agglomération

Le conseil municipal échange longuement sur le fonctionnement du dispositif de mutualisation informatique porté par l'agglomération.

Des interrogations sont exprimées concernant :

- le coût global du dispositif ;
- la méthode de calcul utilisée ;
- le manque de visibilité sur les prix du matériel et des licences.

Certains élus évoquent l'intérêt d'une gestion plus autonome des équipements communaux.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe d'un amortissement annuel dérogatoire au prorata temporis pour les équipements informatiques financés via l'agglomération.

Le montant exact sera confirmé lors de la réception des factures prévues à l'automne.

14. Projet du plan d'eau – Activité maraîchère

Le conseil municipal décide de constituer un groupe de travail chargé de finaliser un projet de bail pour une activité maraîchère au niveau du plan d'eau.

Plusieurs points devront être clarifiés :

- le périmètre exact des parcelles concernées ;